

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Santé Canada/Health Canada
À l'attention de : Sami Nough
Courriel : sami.nough@canada.ca

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

Proposal To: Health Canada
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

Proposition à m : Santé Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

**Instructions: See Herein
Instructions : Voir aux présentes**

Issuing Office – Bureau de distribution
 Agence de la santé publique du Canada/Public Health Agency of Canada
 200, promenade Églantine
 Pré Tunney
 Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Title – Sujet Évaluation de la taille du marché, des caractéristiques et des tendances de croissance du marché des produits de vapotage à base de nicotine au Canada et dans les provinces.	
Solicitation No. – N° de l'invitation 1000233173	Date 3 février 2022
Solicitation Closes at – L'invitation prend fin à 14 h on / le – 7 mars 2022	Time Zone Fuseau horaire HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à : Nom : Sami Nough Courriel : sami.nough@canada.ca Telephone – téléphone : 613-941-2074	
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : Voir ici – See Herein	
Delivery required - Livraison exigée Voir ici – See Herein	
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur : Telephone No. – N° de téléphone :	
Nom and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
<hr/> (type or print)/ (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
<hr/> Signature	<hr/> Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	3
1.2 COMPTES RENDUS.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L’INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS UNIFORMISÉES, CLAUSES ET CONDITIONS	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 ANCIENS FONCTIONNAIRES	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE DE SOUMISSIONS	6
2.5 LOIS APPLICABLES	6
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES SOUMISSIONS ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1 INSTRUCTION POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTIE 4 – PROCÉDURE D’ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURE D’ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	16
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS	18
5.1 ATTESTATIONS REQUISES AVEC LA SOUMISSION.....	18
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L’ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..	18
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	19
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	19
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	19
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	19
6.4 DURÉE DU CONTRAT	19
6.5 AUTORITÉS	19
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DES MARCHÉS CONCLUS AVEC D’ANCIENS FONCTIONNAIRES	20
6.7 PAIEMENT	20
6.8 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	21
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	21
6.10 LOIS APPLICABLES	21
6.11 PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	22
6.12 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	22
ANNEXE A	23
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	23

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits à l'Annexe A, Énoncé des travaux des clauses du contrat subséquent.

1.2 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats de la demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables qui suivent la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut se faire par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions uniformisées, clauses et conditions

Toutes les instructions, clauses et conditions définies dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-etconditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-etconditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les directives, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du marché subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est intégré par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à sami.nouh@hc-sc.gc.ca au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

2.3 Anciens fonctionnaires

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une utilisation équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si les réponses aux questions et, selon les cas, les renseignements requis, n'ont pas été fournis à la date de la fin de l'évaluation des soumissions, le gouvernement du Canada informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir les renseignements. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et à la réquisition dans les délais prévus entraînera l'irrecevabilité de la soumission.

Définitions

Aux fins de cette clause, « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. une personne physique;
- b. un particulier qui s'est constitué en société;
- c. un partenariat constitué d'anciens fonctionnaires;
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« Période de paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi suite à la mise en place des divers programmes de réduction des effectifs de la fonction publique. La période du

paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'indemnité de cessation d'emploi, qui se mesure de façon similaire.

Le terme « pension » désigne une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R.C., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R.C., 1985, ch. S-24 dans la mesure où elle a une incidence sur la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables en vertu de la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R.C., 1985, ch. C-17, de la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, de la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R.C. 1970, ch. R-10, de la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, de la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R.C. 1985, ch. M-5, et n'englobe pas non plus les fractions des pensions payables conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R.C. 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Aux termes de la définition ci-dessus, le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Si c'est le cas, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a touché un paiement forfaitaire conformément aux modalités de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Dans l'affirmative, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul de paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date de début et de fin ainsi que le nombre de semaines;
- g. le nombre et le montant (honoraires) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.4 Demandes de renseignements – demande de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être adressées par écrit à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit remise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à faire part de leurs préoccupations à l'autorité contractante en premier lieu. Sous la rubrique « [Processus de contestation des offres et mécanismes de recours](#) » du site Web [Achats et ventes](#), on trouve de l'information sur des organismes éventuels de traitement des contestations, comme les suivants :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées de 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

- Section I : soumission technique
- Section II : soumission financière
- Section III : attestations
- Section IV : renseignements complémentaires

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit fournir sa soumission financière conformément à la base de paiement indiquée ci-dessous.

Étape	Description du jalon	Date limite	% du paiement	Paiement en \$
1	Achever la méthodologie/l'échéancier	8 avril 2022	30 %	\$
2	Éléments de l'étude de marché sur le bureau, en ligne et à distance	13 mai 2022		
3	Éléments de la recherche sur le terrain	15 juin 2022	70 %	\$
4	Rapport provisoire	1 ^{er} juillet 2022		
5	Rapport final	15 juillet 2022		
			100 %	\$

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédure d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du gouvernement du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

La soumission doit répondre aux critères obligatoires énoncés ci-après. Le soumissionnaire doit fournir les documents nécessaires pour démontrer sa conformité. Les soumissions qui ne respecteront pas les critères obligatoires seront jugées irrecevables. Les critères obligatoires sont évalués selon le simple principe de la réussite ou de l'échec. L'évaluation se fera par un « Oui » ou un « Non ».

À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES			
En regard de chaque critère, inscrire le numéro de la ou des pages pertinentes de votre soumission qui traitent de l'exigence spécifiée dans le critère.			
Numéro	Critères techniques obligatoires (CTO)	Satisfait (Oui/Non)	Renvoi à la soumission (indiquer le ou les numéros de pages)
CTO1	<p>Expérience de chef (principal) de projet en matière d'élaboration et d'exécution d'une étude sur le terrain afin d'estimer la taille et la composition du marché canadien pour des produits de vapotage à base de nicotine</p> <p>Le chef de projet proposé pour cette demande doit avoir à son actif au moins trois (3) projets au cours des sept (7) dernières années dans le cadre desquels il a préparé et exécuté une étude sur le terrain sur la taille et la composition du marché pour des produits de vapotage à base de nicotine disponibles dans une variété de différentes filières de vente au détail, y compris une grande présence en ligne de type pignon sur rue et commerciale en ligne. Toutes les études doivent avoir été exécutées pour le marché canadien.</p> <p>Veillez fournir soit des rapports complets, soit un résumé détaillé de 2 pages de chaque projet que vous avez cité ci-dessus. Incluez également le nom, le titre et l'adresse courriel d'une référence pour chaque projet cité ci-dessus.</p>		

<p>CTO2</p>	<p>Expérience de chef (principal) de projet en matière d'élaboration et d'exécution d'une étude sur le terrain afin de détailler la composition de la chaîne d'approvisionnement du marché canadien pour des produits de vapotage à base de nicotine</p> <p>La ressource proposée comme chef de projet pour cette exigence doit avoir à son actif au moins trois (3) projets dans les sept (7) dernières années dans lesquels elle a dû élaborer et mener des recherches de terrain sur la chaîne d'approvisionnement des produits de vapotage à base de nicotine. La chaîne d'approvisionnement comprend les exportateurs étrangers et les importateurs nationaux de pièces ou de produits, ainsi que les distributeurs et les fabricants canadiens. Toutes les études doivent avoir été exécutées pour le marché canadien. Les projets soumis pour le critère CTO1 peuvent être utilisés pour le critère CTO2, mais veuillez les réafficher.</p> <p>Veuillez fournir soit des rapports complets, soit un résumé détaillé de 2 pages de chaque projet que vous avez cité ci-dessus.</p> <p>Incluez également le nom, le titre et l'adresse courriel d'une référence pour chaque projet cité ci-dessus.</p>		
<p>CTO3</p>	<p>Expérience (intermédiaire) en tant que première ressource supplémentaire en exécution d'une étude sur le terrain afin d'estimer la taille et la composition du marché pour des produits de vapotage à base de nicotine</p> <p>Au moins une (1) des ressources proposées autres que le chef de projet proposé par le soumissionnaire pour entreprendre le travail doit avoir à son actif au moins deux (2) projets au cours des sept (7) dernières années dans lesquels elles ont dû aider à élaborer et à exécuter des recherches sur le terrain sur la taille et la composition du marché des produits de vapotage à base de nicotine.</p> <p>Veuillez fournir soit des rapports complets, soit un résumé détaillé de 2 pages de chaque projet que vous avez cité ci-dessus.</p> <p>Incluez également le nom, le titre et l'adresse courriel d'une référence pour chaque projet cité ci-dessus.</p>		
<p>CTO4</p>	<p>Expérience (intermédiaire) en tant que deuxième ressource supplémentaire en exécution d'études de marché des produits de vapotage à base de nicotine au Canada</p>		

	<p>Une seconde ressource proposée autre que le chef de projet proposé par le soumissionnaire pour entreprendre le travail doit avoir à son actif au moins deux (2) projets au cours des sept (7) dernières années dans lesquels elle a dû aider à élaborer et à exécuter des recherches sur le terrain sur la taille et la composition du marché des produits de vapotage à base de nicotine sur le marché canadien.</p> <p>Veillez fournir soit des rapports complets, soit un résumé détaillé de 2 pages de chaque étude que vous avez citée ci-dessus.</p> <p>Incluez également le nom, le titre et l'adresse courriel d'une référence pour chaque étude citée ci-dessus.</p>		
<p>CTO5</p>	<p>Expérience (niveau intermédiaire) en tant que ressource supplémentaire en exécution d'études de marché des produits de vapotage à base de nicotine au Canada, avec une forte présence commerciale en ligne</p> <p>Au moins une des ressources proposées autres que le chef de projet proposé par le soumissionnaire pour entreprendre le travail doit avoir à son actif au moins deux (2) projets au cours des sept (7) dernières années dans lesquels elles ont dû aider à élaborer et à exécuter des recherches sur le terrain sur la taille et la composition du marché des produits de vapotage à base de nicotine, y compris un grand détaillant en ligne et une présence commerciale en ligne. Les projets soumis pour les critères CTO3 et CTO4 peuvent être soumis pour le critère CTO5, mais veuillez les réafficher.</p> <p>Veillez fournir soit des rapports complets, soit un résumé détaillé de 2 pages de chaque projet que vous avez cité ci-dessus.</p> <p>Incluez également le nom, le titre et l'adresse courriel d'une référence pour chaque projet cité ci-dessus.</p>		
<p>CTO6</p>	<p>Approche et méthodologie</p> <p>Dans sa proposition technique, le soumissionnaire doit décrire son approche et sa méthodologie suffisamment en détail pour démontrer comment il atteindra les objectifs et la portée, et livrera les produits livrables tels qu'ils sont définis dans l'énoncé des travaux (EDT). Elle doit comprendre :</p>		

	<p>a) l'approche générale qui sera adoptée dans le cadre des travaux;</p> <p>b) la méthodologie proposée pour les travaux et, le cas échéant, son utilisation antérieure par le soumissionnaire;</p> <p>c) le plan des travaux et le calendrier des travaux comportant des références croisées avec les tâches de l'énoncé de travail;</p> <p>d) l'approche relative au rendement et à la qualité qui sera adoptée.</p>		
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Les soumissions qui n'obtiennent pas la cote minimale requise pour chaque critère ci-dessous seront déclarées non recevables. Chaque critère technique coté devrait être traité séparément.

Numéro	Critères techniques cotés	Points alloués	Minimum de points requis	Note réelle	Renvoi à la soumission (indiquer le ou les numéros de pages)
CTC1	Expérience de chef (principal) de projet en matière d'élaboration et d'exécution d'une étude sur le terrain afin d'estimer la taille et la composition du marché canadien pour des produits de vapotage à base de nicotine	8	6		
	<p>La ressource proposée comme chef de projet pour cette exigence devrait avoir de l'expérience dans les sept (7) dernières années dans lesquelles elle a dû élaborer et mener des recherches de terrain sur la taille et la composition du marché canadien des produits de vapotage à base de nicotine.</p> <p><u>Grille de notation</u> Deux (2) points pour chaque projet entrepris au cours des sept (7) dernières années. Maximum de huit (8) points au total.</p> <p>Veillez fournir soit des rapports complets, soit un résumé détaillé de 2 pages de chaque projet que vous avez cité ci-dessus. Incluez également le nom, le titre et l'adresse courriel d'une référence pour chaque projet cité ci-dessus.</p>	8			
CTC2	Expérience de chef (principal) de projet en matière d'élaboration et d'exécution d'une étude sur le terrain afin de détailler la composition de la chaîne d'approvisionnement du marché	8	6		

	<p>canadien pour des produits de vapotage à base de nicotine</p> <p>Les ressources proposées doivent avoir l'expérience de l'exécution d'études de marché qui comportent l'élaboration et l'exécution d'entrevues auprès de fabricants, de distributeurs, d'importateurs et d'exportateurs étrangers de produits de vapotage à base de nicotine au cours des sept (7) dernières années.</p> <p><u>Grille de notation</u> Deux (2) points pour chaque étude comportant des entrevues auprès de fabricants, de distributeurs et d'importateurs intervenant sur le marché, jusqu'à un maximum de huit (8) points pour l'ensemble des sept (7) dernières années.</p> <p>Veillez fournir soit des rapports complets, soit un résumé détaillé de 2 pages de chaque étude que vous avez citée ci-dessus. Incluez également le nom, le titre et l'adresse courriel d'une référence pour chaque étude citée ci-dessus.</p>	8			
CTC3	<p>Expérience (intermédiaire) en tant que première ressource supplémentaire en exécution d'une étude sur le terrain afin d'estimer la taille et la composition du marché pour des produits de vapotage à base de nicotine</p> <p>Les ressources proposées doivent avoir l'expérience d'entreprendre des travaux sur le terrain pour estimer la taille et la composition des produits de vapotage à base de nicotine.</p> <p><u>Grille de notation</u></p>	6 6	4		

	<p>Deux (2) points pour chaque étude entreprise au cours des sept (7) dernières années. Maximum de six (6) points au total.</p> <p>Veillez fournir soit des rapports complets, soit un résumé détaillé de 2 pages de chaque étude que vous avez citée ci-dessus. Incluez également le nom, le titre et l'adresse courriel d'une référence pour chaque étude citée ci-dessus.</p>				
CTC4	<p>Expérience (intermédiaire) en tant que deuxième ressource supplémentaire en exécution d'études de marché des produits de vapotage à base de nicotine au Canada</p> <p>Les ressources proposées doivent avoir l'expérience d'entreprendre des travaux sur le terrain au Canada pour estimer la taille et la composition des produits de vapotage à base de nicotine.</p> <p><u>Grille de notation</u> Deux (2) points pour chaque étude entreprise au cours des sept (7) dernières années. Maximum de six (6) points au total.</p> <p>Veillez fournir soit des rapports complets, soit un résumé détaillé de 2 pages de chaque étude que vous avez citée ci-dessus. Incluez également le nom, le titre et l'adresse courriel d'une référence pour chaque étude citée ci-dessus.</p>	6	4		
CTC5	<p>Expérience (niveau intermédiaire) en tant que ressource supplémentaire en exécution d'études de marché des produits de vapotage à base de nicotine,</p>	6	4		

	<p>avec une forte présence commerciale en ligne</p> <p>Au moins une des ressources proposées doit avoir à son actif au moins deux (2) projets au cours des sept (7) dernières années dans lesquels elles ont dû aider à élaborer et à exécuter des recherches sur le terrain sur la taille et la composition du marché des produits de vapotage à base de nicotine, y compris un grand détaillant en ligne et une présence commerciale en ligne.</p> <p><u>Grille de notation</u> Deux (2) points pour chaque projet entrepris au cours des sept (7) dernières années. Maximum de six (6) points au total. Les projets soumis pour les critères CTO3 et CTO4 peuvent être soumis pour le critère CTO5, mais veuillez les réafficher.</p> <p>Veuillez fournir soit des rapports complets, soit un résumé détaillé de 2 pages de chaque projet que vous avez cité ci-dessus. Incluez également le nom, le titre et l'adresse courriel d'une référence pour chaque projet cité ci-dessus.</p>	6			
<p>CTC6</p>	<p>Approche et méthodologie proposées</p> <p>L'approche et la méthodologie proposées devraient correspondre aux tâches et aux objectifs énoncés dans l'EDT.</p> <p><u>Grille de notation</u></p> <p>L'approche et la méthodologie seront évaluées en fonction du respect des quatre (4) exigences</p>	16	10		

	<p>suivantes. Chaque exigence donne droit à deux (2) points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux (2) points pour la clarté (la façon dont le plan démontre clairement qu'il répond à l'exigence); - Deux (2) points pour l'efficacité (la capacité du plan à démontrer qu'il répond à l'exigence). <p>i) Le plan est suffisamment robuste pour atteindre les résultats.</p> <p>ii) Il indique le nombre de ressources nécessaires pour chaque tâche.</p> <p>iii) Il comprend des mesures pour assurer le contrôle de la qualité.</p> <p>iv) Il mentionne clairement le temps nécessaire à l'accomplissement de chaque tâche.</p>				
		4			
		4			
		4			
		4			

4.1.2 Évaluation financière

Les soumissions doivent respecter tous les critères financiers obligatoires indiqués dans la table ci-dessous.

Les soumissions qui ne satisfont pas à tous les critères financiers obligatoires seront déclarées non recevables.

Numéro	Critères financiers obligatoires
CFO1	L'offre financière du soumissionnaire ne doit pas dépasser 197 500 \$ (avant taxes).

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Cote la plus élevée combinant le mérite technique [70 %] et le prix [30 %]

4.2.1.1 Pour être jugée recevable, une soumission doit faire ce qui suit :

- (a) respecter toutes les exigences de la demande de propositions;
- (b) répondre à tous les critères d'évaluation obligatoires;
- (c) obtenir le nombre minimal de points requis précisé dans la pièce jointe 2 de la partie 4 pour les critères techniques cotés.

4.2.1.2 Les soumissions qui ne satisfont pas aux exigences 4.2.1.1 a), b) ou c) seront jugées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée.

4.2.1.3 Le prix évalué le plus faible (PF) de toutes les soumissions recevables sera établi et chaque soumission recevable (i) se verra attribuer une note pour son prix (NP) de la manière suivante : $NP_i = PF / P_i \times 30$. P_i est le prix (P) de chaque soumission (i) recevable.

4.2.1.4 Une note pour le mérite technique (NMT), établie comme suit, sera attribuée à chaque soumission recevable (i) : $NMT_i = RGi \times 70$. NG_i est la note globale (NG) obtenue par chaque soumission recevable (i) pour l'ensemble des critères techniques cotés détaillés dans la pièce jointe 2 de la Partie 4, établie comme suit : nombre total de points obtenus / nombre maximal de points disponibles.

4.2.1.5 La note combinée (NC) pour le prix et le mérite technique de chaque soumission recevable (i) sera établie comme suit : $NC_i = NP_i + NMT_i$.

4.2.1.6 La soumission recevable qui a obtenu la note combinée la plus élevée pour le prix et le mérite technique sera recommandée pour attribution d'un contrat. Si deux soumissions recevables ou plus ont obtenu la même note combinée pour le prix et le mérite technique, la soumission recevable qui a obtenu la note globale la plus élevée pour l'ensemble des critères techniques cotés détaillés dans la pièce jointe 2 de la partie 4 sera recommandée pour attribution d'un contrat.

4.2.1.7 Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.

Méthode de sélection – note combinée la plus élevée pour le mérite technique (70 %) et le prix (30 %)			
Soumissionnaire	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note totale pour tous les critères techniques cotés	NG1 : 120/135	NG2 : 98/135	NG3 : 82/135
Prix évalué de la soumission	P1 : 60 000 \$	P2 : 55 000 \$	PF et P3 : 50 000 \$
Calculs	Note pour la valeur technique ($NT_i \times 70$)	Note pour le prix ($PF/P_i \times 30$)	Note combinée
Soumissionnaire 1	$120/135 \times 70 = 62,22$	$50/60 \times 30 = 25$	87,22
Soumissionnaire 2	$98/135 \times 70 = 50,81$	$50/55 \times 30 = 27,27$	78,08
Soumissionnaire 3	$82/135 \times 70 = 42,52$	$50/50 \times 30 = 30,00$	72,52

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et les renseignements supplémentaires nécessaires.

Le gouvernement du Canada peut vérifier à tout moment les attestations que les soumissionnaires lui remettent. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi qu'une attestation fournie par le soumissionnaire est fautive, que l'erreur ait été commise de façon délibérée ou non, et que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante a le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante peut rendre la soumission non recevable ou constituer un manquement au contrat.

5.1 Attestations requises avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être présentés avec l'offre, mais il est possible de les présenter par la suite. Si l'une de ces attestations ou l'un de ces renseignements supplémentaires n'est pas rempli et fourni comme demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. Si le soumissionnaire ne fournit pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, sa soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter les documents exigés, s'il y a lieu, afin que sa soumission soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi accessible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF pour l'équité en matière d'emploi au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence en matière de sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits à l'Annexe A, Énoncé des travaux des clauses du contrat subséquent.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions établies dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-etconditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-etconditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

La clause [2010B](#) (2020-05-28), Conditions générales – Services professionnels (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat commence à la date du contrat et se termine le 15 juillet 2022 inclusivement.

6.5 Autorités

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est la suivante :

Nom : Sami Nouh
Titre : agent principal des marchés
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Division de la gestion des biens et du matériel
Adresse : 200, boul. Églantine
Téléphone : 613-941-2102
Courriel : sami.nouh@canada.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (sera inséré lors de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est le suivant :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Les changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (sera inséré au moment de l'attribution du contrat)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Divulgence proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#), l'entrepreneur accepte que ces renseignements soient affichés dans les rapports de divulgation proactive des contrats, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement

6.7.2 Limite de prix

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat, clause [C6000C](#) (2017-08-17) Limite de prix

6.7.3 Paiement d'étape – Non assujetti à une retenue

Le Canada doit effectuer des paiements à échéances, conformément au calendrier des échéances ci-après et aux dispositions en matière de paiement du contrat, si :

- a. une demande de paiement exacte et complète est présentée au moyen du formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#), Demande de paiement progressif, et que tout autre document exigé par le contrat a été présenté conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- b. toutes les attestations demandées sur le formulaire [TPSGC-TPSGC 1111](#) ont été signées par les représentants autorisés respectifs;

- c. tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

Numéro d'étape	Description du jalon	Date limite	% du paiement
1	Achever la méthodologie/l'échéancier	8 avril 2022	30 %
2	Éléments de l'étude de marché sur le bureau, en ligne et à distance	13 mai 2022	
3	Éléments de la recherche sur le terrain	15 juin 2022	70 %
4	Rapport provisoire	1 ^{er} juillet 2022	
5	Rapport final	15 juillet 2022	
			100 %

6.7.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international);

6.8 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux établis sur la facture soient terminés.

Chaque facture doit être fondée sur les documents suivants :

- une copie des feuilles de temps à l'appui du temps réclamé;
- une copie du document de sortie et de tout autre document précisé au contrat.

Les factures doivent être présentées de la manière suivante :

un (1) exemplaire doit être envoyé à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement.

hc.p2p.east.invoices-factures.est.sc@canada.ca

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

6.11 Priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur la liste.

- (a) les articles de l'entente;
- (b) le document 2010B (2020-05-28), Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne);
- (c) l'annexe A, Énoncé des travaux;
- (d) la soumission de l'entrepreneur, datée du _____

6.12 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties s'engagent à se consulter et à coopérer entre elles dans le cadre de l'exécution du contrat, à informer rapidement l'autre partie ou les autres parties et à tenter de résoudre les problèmes ou les différends qui peuvent surgir.
- (c) Si les parties ne parviennent pas à résoudre un différend par la consultation et la coopération, elles conviennent de consulter une tierce partie neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de le résoudre.
- (d) Les options de règlement extrajudiciaire des différends sont disponibles sur le site Web sous la rubrique « Règlement des différends ».

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Titre

Évaluation de la taille du marché, des caractéristiques et des tendances de croissance du marché des produits de vapotage à base de nicotine au Canada et dans les provinces.

2. Portée

2.1. Introduction

Santé Canada est en quête de renseignements sur le marché des produits de vapotage à base de nicotine au Canada et dans les provinces. À cette fin, le Ministère compte engager un entrepreneur qui sera chargé de recueillir, d'analyser et de présenter des données sur la taille estimative du marché, les marques principales, les arômes populaires, la teneur en nicotine, les prix moyens, les taux de croissance et d'autres caractéristiques axées sur le marché de ces produits au Canada, ainsi que de recueillir des renseignements sur les détaillants, les fabricants, les distributeurs et les importateurs. L'analyse de marché examinera également les marchés provinciaux, notamment leur taille globale et la distribution au détail des produits de vapotage à base de nicotine au sein de ces marchés.

2.2. Objectifs de la demande

Le projet terminé procurera à Santé Canada une estimation solide du marché du vapotage à base de nicotine au Canada et dans les provinces. L'entrepreneur devra fournir des données sur le marché des produits de vapotage qui sont vendus aux grandes chaînes de vente au détail, aux dépanneurs indépendants, aux boutiques de vapotage, en ligne et à d'autres lieux de vente, au besoin. L'étude permettra à Santé Canada de comprendre le marché du vapotage au Canada et l'aidera à s'acquitter de son mandat prévu par la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage* (LTPV).

2.3. Contexte et portée particulière de la demande

En mai 2018, le Parlement a adopté la LTPV établissant un cadre réglementaire fédéral pour la fabrication, l'étiquetage, la promotion et la vente de produits de vapotage à base de nicotine au Canada. Depuis, plusieurs provinces ont adopté des règlements sur le vapotage pour les produits qui relèvent de la LTPV.

Les détaillants visés par l'analyse comprennent les grandes chaînes de vente, les dépanneurs indépendants (y compris les stations d'essence), les boutiques de vapotage, les autres établissements spécialisés dans la vente de produits de vapotage (p. ex. les boutiques de vente d'accessoires de consommation de produits de vapotage et de tabac, les cafés de vapotage, etc.) et les détaillants en ligne. L'entrepreneur devra également fournir une estimation du nombre de détaillants par catégorie exerçant des activités au Canada, y compris une ventilation estimée par province. L'entrepreneur devra également estimer les marques de vapotage les plus vendues et la répartition des ventes de produits aromatisés dans les marchés nationaux et provinciaux.

Les travaux porteront également sur l'analyse de la chaîne d'approvisionnement des produits de vapotage en provenance de l'étranger et au sein du marché canadien. Cela comprend l'établissement d'estimations relativement au nombre de fabricants des divers produits et la détermination de la taille des entreprises (petites, moyennes et grandes entreprises). L'analyse de la chaîne d'approvisionnement comprendra également les ingrédients des substances de vapotage et les dispositifs de vapotage.

Les produits qui devront figurer dans le rapport comprennent les dispositifs de vapotage à système ouvert (système de type réservoir) et les dispositifs de vapotage à système fermé ou remplissable à

capsule, les stylos de vapotage, les dispositifs de vapotage jetables, les cigarettes électroniques, les dispositifs configurables, les réservoirs, les cartouches, les capsules, les cartomiseurs, les clearomiseurs, les atomiseurs, les contenants de liquide de vapotage, y compris les liquides sans nicotine, ainsi que d'autres types de substances utilisées pour le vapotage à l'exclusion du cannabis et d'extraits de tabac.

L'entrepreneur devra également répondre à des questions sur divers autres attributs et caractéristiques du marché canadien du vapotage. Ces attributs comprennent les arômes de vapotage les plus populaires, les taux de nicotine, les tendances technologiques, les éléments d'emballage et d'étiquetage.

2.4 Hypothèses clés

1. Les données sur le marché devront avoir fait l'objet de recherches approfondies, être validées et fournir une estimation raisonnable du marché du vapotage au Canada.
2. Les données devront représenter au moins une estimation plausible pour l'ensemble de l'année 2021 (étant entendu que l'étude aura lieu sur le terrain au cours de l'année 2022).
3. Il est entendu que les chercheurs peuvent avoir un accès physique limité à certaines installations étant donné l'état actuel de la pandémie de COVID-19. Tout doit être mis en œuvre pour surmonter ces limites sans mettre en danger les entrepreneurs ou le grand public.
4. Idéalement, les données sur les tendances de croissance devront couvrir la période passée la plus longue possible (à partir de 2011) et inclure des prévisions pour les cinq années à venir, c'est-à-dire de 2022 à 2026.

3. Besoins

3.1. Tâches, activités, livrables et jalons

L'entrepreneur doit effectuer les tâches ci-dessous et fournir les produits livrables indiqués dans les délais prescrits d'après une date de début au 1^{er} avril 2022 :

Tâche	Produit livrable	Achèvement des tâches
1. Établir une méthode et un calendrier qui seront approuvés par le chargé de projet.	Méthodologie	D'ici le 8 avril 2022
2. Étude de marché de bureau, en ligne et à distance : <ul style="list-style-type: none"> - Avec l'assistance du chargé de projet, recenser les éventuels détaillants en ligne établis au Canada pour l'étude de marché en ligne. - Effectuer des travaux de recherche en ligne afin de produire une estimation de la présence physique concrète et de la présence en ligne des détaillants qui vendent actuellement des produits de vapotage aux consommateurs canadiens. Déterminer le nombre de chevauchements pour les magasins avec pignon sur rue ayant une présence en ligne (c.-à-d. le pourcentage de détaillants en ligne ayant également un point de vente physique). Effectuer une étude pour produire une estimation du nombre total de produits vendus, regroupés selon la filière de vente et le type de produit, comme il a été préétabli dans l'énoncé des travaux et dans la version définitive de la méthode. Effectuer une étude pour établir une estimation des entreprises qui mélangent leurs propres produits de vapotage. Effectuer une étude pour déterminer 	Étude de marché	D'ici le 13 mai 2022

<p>une estimation des détaillants qui vendent leurs propres marques qui ont été confiées à d'autres fabricants.</p> <p>- Effectuer des travaux de recherche en ligne sur au moins 15 sites de détaillants en ligne. Dans la mesure du possible, la priorité doit être donnée aux sites spécifiques à une province. L'étude visera à recueillir des données à l'appui de la portée de l'énoncé des travaux et de la version définitive de la méthode, ainsi que des renseignements sur les attributs observables du marché en ligne.</p>		
<p>3. Effectuer des travaux de recherche sur le terrain, y compris des entrevues auprès d'au moins 80 propriétaires de commerces, et de 5 autres personnes (réparties dans toute la chaîne d'approvisionnement) qui participent à l'approvisionnement en tant que fabricants, distributeurs, importateurs, propriétaires (de marques) d'entreprise et, dans la mesure du possible, fournisseurs étrangers. En outre, effectuer au moins 30 audits de magasins pour les produits en rayon. Il devrait y avoir au moins deux audits de magasin par province dans la méthodologie. Les commerces visités devraient constituer un échantillon suffisamment représentatif du marché canadien et des marchés provinciaux. Effectuer des travaux de recherche auprès des commerces qui ont pignon sur rue pour déterminer et quantifier les chaînes d'approvisionnement et les distributeurs, les importateurs et les fournisseurs étrangers des principales marques. Déterminer l'éventail de produits vendus par les différentes sources ainsi que d'autres attributs liés à l'énoncé des travaux et à la méthode préétablie.</p> <p>Effectuer des travaux de recherche en magasin à l'appui de la méthode afin de déterminer la taille et la composition du marché de vapotage.</p> <p>Les marchés mesurés doivent inclure les marchés en ligne et les commerces qui ont pignon sur rue, y compris ceux qui sont décrits dans l'énoncé des travaux.</p>	<p>Travaux sur le terrain</p>	<p>D'ici le 15 juin 2022</p>
<p>4. Rédiger un rapport, qui doit comprendre au moins les éléments décrits ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille et composition estimées du marché canadien des produits de vapotage et estimations relatives aux marques les plus vendues (volume et valeur). Familles de marques et sous-marques les plus vendues. Les marchés mesurés doivent être répartis selon les sous-groupes de filière de détail. • Estimation de la taille des marchés provinciaux ainsi que de la distribution des canaux et des caractéristiques des arômes du marché dans ces provinces. L'analyse des marchés provinciaux comprendrait leur taille totale, leur distribution, leurs arômes, leur teneur en nicotine et d'autres caractéristiques. • Sous-éléments du marché de la cigarette électronique (volume, valeur) classés selon les catégories de produit de vapotage préétablies 	<p>Synthèse, analyse et rapport préliminaire</p>	<p>D'ici le 1^{er} juillet 2022</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Profil des liquides – y compris la ventilation des parts de marché des capsules et des bouteilles, en ce qui concerne les produits sans nicotine, les produits contenant de la nicotine, les sels de nicotine, la concentration de nicotine et d'autres substances vapotées (à l'exclusion du tabac et du cannabis); analyse des profils des arômes, y compris les arômes les plus populaires. • Les prix moyens des produits de vapotage ainsi que les prix détaillés des produits ayant fait l'objet des vérifications. • Aperçu général du marché et des tendances en fonction des entrevues avec des intervenants clés du secteur (distributeurs, autres intervenants de la chaîne d'approvisionnement, dirigeants de sociétés, importateurs, exportateurs étrangers). Les tendances du marché comprendraient les préférences des consommateurs en ce qui concerne les dispositifs, les arômes, la concentration de nicotine, les sels de nicotine, la technologie, les attributs du produit, les liquides de vapotage utilisés avec les systèmes ouverts comparativement aux capsules et aux systèmes fermés ainsi que la composition des liquides de vapotage (p. ex. propylène glycol comparativement à la glycérine ou aux substances biologiques, etc.), et les préférences quant à la provenance. Les tendances comprennent également les innovations en matière de produits. 		
5. Mettre la dernière main au rapport sur les résultats destiné à Santé Canada	Rapport final	15 juillet 2022

Normes et spécifications

Toute la collecte de données doit être conforme aux règles de confidentialité en vigueur au sein du gouvernement du Canada.

3.2. Environnement technique, opérationnel et organisationnel

Le rapport final doit être fourni en format MS Word et les données recueillies dans le cadre de l'étude sur le terrain doivent être présentées dans des feuilles de calcul de format MS Excel. Toutes les données collectées seront saisies dans des lignes individuelles. Tous les produits livrables seront rédigés en anglais.

3.3. Mode et source d'approbation

Tous les produits et services à livrer en vertu de tout contrat sont sujets à l'inspection du chargé de projet. Ce dernier aura le droit de rejeter tout produit ou service livrable jugé non satisfaisant ou d'exiger la rectification avant d'en autoriser le paiement. Le chargé de projet doit examiner les produits livrés dans un délai de dix (10) jours ouvrables et demander les modifications ou améliorations nécessaires à l'entrepreneur, qui doit les apporter dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

3.4. Exigences en matière de rapport

L'entrepreneur doit envoyer au chargé de projet de Santé Canada un courriel hebdomadaire auquel il joindra un rapport d'étape (MS Word) dans lequel figurent les réalisations et les questions en suspens pour la période considérée, ainsi que les prochaines étapes.

3.5. Procédure de contrôle de la gestion du projet

Le chargé de projet doit s'assurer que le contrat est réalisé dans les délais prévus, selon les limites du budget et que tous les éléments sont de qualité acceptable (présentation de rapports d'étape, analyse des options, etc.). L'entrepreneur peut être convoqué à une conférence téléphonique ou à une vidéoconférence. L'entrepreneur doit assister aux réunions d'examen de l'avancement des travaux, au besoin, et cerner les problèmes qui pourraient avoir des répercussions sur le calendrier, le budget ou la qualité. Le chargé de projet doit faire ce qui suit :

- examiner les rapports d'activité et s'assurer que des progrès sont réalisés. revoir la méthodologie pour s'assurer que les objectifs de livraison appropriés seront atteints;
- travailler en étroite collaboration avec l'entrepreneur pour mettre au point la méthode en fonction de l'étude en ligne et du travail sur le terrain;
- pouvoir être joint par l'entrepreneur afin de traiter toute situation qui pourrait entraver l'avancement du projet ou modifier le budget, et aider à y remédier de la manière appropriée;
- examiner les versions préliminaires des produits à livrer afin de veiller à ce que ces derniers soient d'une qualité acceptable.

4. Renseignements supplémentaires

4.1 Obligations du Canada

L'entrepreneur doit avoir accès aux responsables indiqués au paragraphe 3.1 ou à leurs délégués. L'entrepreneur doit pouvoir consulter tout rapport public pertinent (non classifié) sur le sujet qui ne contient pas de renseignements exclusifs ou qui n'est pas assujéti à des limitations en vertu des règles en vigueur sur le partage de la propriété intellectuelle.

4.2 Obligations de l'entrepreneur

Outre les obligations présentées à l'article 2 du présent énoncé des travaux, l'entrepreneur doit utiliser son propre matériel et ses propres logiciels pour l'exécution des travaux.

4.3 Lieu du travail, emplacement des travaux et lieu de livraison

Les travaux seront effectués hors des bureaux du Ministère, soit dans les locaux de l'entrepreneur, soit sur les sites d'étude, selon ce qui est établi dans la proposition de l'entrepreneur. Le personnel affecté à un contrat découlant de la présente demande de propositions doit être prêt à travailler en contact étroit et fréquent avec le chargé de projet et d'autres membres du personnel du Ministère.

4.4 Langue de travail

La langue de travail est l'anglais et tous les produits à livrer doivent être rédigés en anglais.

4.5 Frais de déplacement et de subsistance

Aucun déplacement ne sera payé dans le cadre de ce contrat.